



AVIS DE CONCOURS

AVIS DE CONCOURS SUR TITRES D'INFIRMIERS EN SOINS GENERAUX ET SPECIALISES 2^{ème} GRADE – Spécialité BLOC OPERATOIRE

Le Centre Hospitalier de Cornouaille organise un concours sur titres **d'Infirmiers en soins généraux et spécialisés 2^{ème} grade - spécialité bloc opératoire.**

Textes de base

- Code Général de la fonction publique
- Décret n°2010.1139 du 29 septembre 2010 portant statut particulier du corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés de la fonction publique hospitalière
- Arrêté du 10 juin 2004 fixant la liste des diplômes, certificats et autres titres d'infirmier responsable des soins généraux délivrés par les Etats membres de l'Union Européenne ou autres Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen, mentionné à l'article L.4311-3 du code de la santé publique modifié par l'arrêté du 7 février 2007.

Conditions d'accès

Les candidats doivent remplir les conditions générales d'accès à la Fonction Publique (articles L.321-1 et suivants du Code Général de la Fonction Publique) et être titulaires d'un des diplômes suivants :

- Diplôme d'Etat d'Infirmier de Bloc Opératoire ou d'une autorisation d'exercer cette profession délivrée en application de l'article L.4311-4 du code de la santé publique

Nombre de postes

- 3 postes.

Nature des épreuves

Admissibilité A compter du 8 OCTOBRE 2025	Admission Le 12 NOVEMBRE 2025
L'Admissibilité est prononcée par le jury après examen des dossiers de candidature.	Le jury établit la liste des candidats Admis au concours sur titres.

Pièces à fournir

Les candidats doivent fournir **en 3 exemplaires**, les pièces suivantes :

- une demande d'admission à concourir établie sur papier libre
- un curriculum vitae sur papier libre indiquant les titres détenus, les diverses fonctions occupées, les périodes d'emploi et les actions de formations suivies.

Les pièces suivantes seront à joindre en **un seul exemplaire** :

- le dossier d'inscription (pages 1 à 5)
- la copie du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire mentionné à l'article R. 4311-11 du code de la santé publique ou de l'autorisation d'exercer cette profession délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code ;
- la copie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne.

Période et modalités d'inscription

- Le dossier d'inscription est disponible sur le lien : <https://www.ch-cornouaille.fr/etablissement/> (Rejoignez-nous – présentation des concours – les différents concours).
- Dépôt des dossiers de candidature : **du 8 septembre 2025 au 7 octobre 2025 inclus** par voie postale en lettre recommandée avec accusé de réception (le cachet de la poste faisant foi) à :

Madame la Directrice des Ressources Humaines
CH de Cornouaille - 14 bis avenue Yves Thépot
29107 QUIMPER Cédex.

L'inscription du candidat ne sera validée qu'à réception du dossier de candidature complet (accompagné des pièces justificatives).

Le Centre Hospitalier de Cornouaille se réserve la possibilité de modifier les dates communiquées.

A QUIMPER, le 8 septembre 2025
Pour le Directeur,
Fanny GAUDIN,



Diffusion générale.

Délai et voies de recours : Cette décision est susceptible d'un recours contentieux adressé au tribunal administratif – 3 rue contours de la Motte – 35044 RENNES Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Cette juridiction peut être saisie par l'application informatique « telerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Contact DRH : concours@ch-cornouaille.fr